



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- DESIGNATION

AF2M est une association de la loi 1901 d'audit, de conseil et de formations spécialisé dans les métiers de la santé. Son siège social est fixé au 276, avenue de la Marne – 59700 Marcq-en-Barœul.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'AF2M.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- OBJET

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par AF2M pour le compte d'un Client à l'exception des prestations de séminaires de formation régis par des CGV particulières. Le fait de retourner un devis ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

- CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) à l'exception des prestations de formation dont les prix sont indiqués en euros Nets de Taxes.

Le règlement du prix de la prestation est à effectuer à l'issue de la prestation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'AF2M.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. AF2M aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AF2M.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

- DEVIS ET BONS DE COMMANDE



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pour chaque prestation, un devis et/ou un bon de commande est adressé par AF2M au Client. Un exemplaire signé doit être retourné à AF2M par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail, formulaire numérique...

- EXECUTION DE LA PRESTATION

AF2M s'engage à mener à bien les prestations indiquées dans les devis et bons de commande. En validant ceux-ci, AF2M s'assure de posséder les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Parallèlement, le Client tiendra à disposition d'AF2M toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

- ANNULATION OU INTERRUPTION D'UNE PRESTATION

Toute prestation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par AF2M. En cas d'interruption, la facturation de AF2M distinguera le prix correspondant aux journées effectivement réalisées et les sommes dues au titre de l'interruption de la prestation.

D'autre part, en cas d'annulation de la prestation par le Client, AF2M se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit ; si l'annulation intervient :

- plus de 7 jours avant la date de prestation, 30% du montant total de la prestation
- entre 7 jours et l'avant-veille de la date de prestation, 50% du montant total de la prestation
- moins de 48 heures avant la date de la prestation, 100% du montant total de la prestation

- OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations, AF2M est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients.

AF2M ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à AF2M, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de AF2M.

- CAS PARTICULIER DES PRESTATIONS SOUS AUTORISATIONS PAR UN TIERS

Dans le cadre de ses prestations, AF2M est amené à réaliser des prestations sous réserve d'une autorisation par un tiers.

En cas de perte de cette autorisation, AF2M s'engage à prévenir chaque Client impacté par le retrait de cette autorisation. Le Client sollicite la procédure de plainte et réclamation de AF2M, chaque situation sera étudiée au cas par cas en fonction des conséquences de cette perte d'autorisation.

- CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

AF2M et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AF2M au Client.

AF2M s'engage à ne communiquer à des tiers, les informations transmises par le Client qu'après accord de ce dernier.

Cependant, le Client accepte d'être cité par AF2M comme client de ses prestations. A cet effet, le Client autorise AF2M à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- PROTECTION ET ACCES AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de ses prestations, AF2M peut avoir accès à des données à caractère personnel concernant les dirigeants, le personnel, les collaborateurs et les usagers du Client.

Seules les données nécessaires à la bonne exécution des prestations de AF2M seront conservées.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel les



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

concernant. Le Client et son personnel peuvent faire exercer leurs droits en s'adressant à AF2M par courrier (adresse en bas de page)

- DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et AF2M à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux seront seuls compétents pour régler le litige.

- RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut s'adresser à AF2M au 03.20.36.14.61 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ou transmettre un message à l'url suivante : https://af2m.fr/formulaire-de-contact-2/#038;preview_id=1091&preview_nonce=e5bc64413d&preview=true